



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

inondations

Question écrite n° 2320

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la prévention en matière d'urbanisme suite aux inondations de 2010 sur le littoral atlantique et dans le Var. Le rapport de la Cour des comptes sur « les enseignements des inondations de 2010 sur le littoral atlantique et dans le Var » recommande à l'État de conduire les communes à disposer de documents d'urbanisme actualisés, au besoin en fixant par la voie législative une obligation en la matière. Il lui demande comment le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le problème de l'actualisation des anciens plans d'occupation des sols (POS) mais aussi des plans locaux d'urbanisme (PLU) pour les mettre en cohérence avec les données les plus récentes sur les risques pose la question plus générale de la mise en place d'une obligation de remplacer ces documents pour les rendre cohérents avec les politiques prioritaires. En effet, au-delà de la seule problématique des risques, les questions de la production de logement, de préservation des continuités écologiques ou encore de lutte contre la consommation excessive d'espace constituent autant de raisons qui militent pour trouver une réponse législative d'ensemble à une telle situation. C'est dans le cadre de la future loi relative au logement, à l'urbanisme et à la ville qui sera présenté en 2013 que le Gouvernement proposera une solution efficace à la question de la cohérence entre le contenu des documents d'urbanisme de toutes échelles et les principes de prévention des risques contenus dans des documents spécifiques aux risques ; cette cohérence est à rechercher prioritairement sur un plan intercommunal, seule échelle de territoire permettant d'envisager des réponses réellement satisfaisantes.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2320

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4570

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6769